



.Association de Protection du Val Lamartinien et du site de Cluny

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 1^{er} avril 1988 en Préfecture de Mâcon
Agréée au titre des articles L141-1 & L142-1 du code de l'environnement dans le cadre
Géographique du département de Saône & Loire

Président : Yves DURAND – Tel. 06 85 79 83 56 - yves.durand@apvlc.org

Adresse postale : APVLC, c/o Monsieur Henri Belouze, Le Tremblay, 71250 Cluny

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2019

Salle des Griottons à Cluny

Ordre du jour

Accueil

Rapport moral

Bilan Financier

Dossiers en cours :

RCEA, nos mesures et nos échanges avec la DREAL

TGV, résultats des mesures 2018 et prochaines étapes avec la SNCF

Usine de Méthanisation de Cluny

Energies renouvelables : Les positions de l'APVLC

Appel à candidatures et renouvellement du CA

Le Président Yves Durand ouvre la séance

Message de bienvenu

En déclarant ouverte l'Assemblée Générale ordinaire 2019 de l'APVLC, je vous fais part des excuses de Jacques Doumet, Président d'honneur qui, souffrant, n'a pu se joindre à nous.

Mesdames et Messieurs les adhérents, chers amis, les membres du Bureau de l'APVLC se joignent à moi pour vous remercier de votre présence.

Je remercie tout particulièrement :

Madame Babeth Lemonon, Présidente de la communauté de communes du Clunisois et Conseillère Départementale de S&L, Madame Michelle TERRAZ, Conseillère Déléguée de la mairie de Cluny, Madame Danièle Myard, adjointe à la marie de Saint CécileL , Monsieur Jean Grizard de l'Association APVN, Monsieur Roland Plantier, conseiller communautaire Charnay-les-Mâcon, Monsieur Michel Lopez, Vice-président de Centrales Villageoises sud Bourgogne, Monsieur Delaye de l'association Présence des Monts du Mâconnais.

Ainsi que les 26 adhérents qui nous ont fait parvenir leur pouvoir.

Excusés : Monsieur Henri Boniau, Maire de Cluny, Monsieur Benjamin Dirx, Député de la 1^{ère} circonscription de Saône et Loire, Monsieur Jean-Luc Fonteray, Conseiller Départemental du Canton de Cluny, Monsieur Jean-Luc Delpéuch, Monsieur Philippe Radal, Président de Présence des Monts du Mâconnais.

Présentation de l'APVLC

- Qui sommes nous ?
 - Une association loi 1901, déclarée en préfecture depuis 1988, et agréée sur le plan départemental depuis 2002.
 - Le mariage en 2002 de 2 associations dont la création a pour origine les nuisances sonores du TGV
 - L'APVL : Association de Protection du Val Lamartinien
 - L'Association pour la Protection de Cluny contre les nuisances sonores du TGV
- Quelle est notre raison d'être ?
 - Lutter contre toutes les formes de nuisances, présentes et à venir, et protéger l'environnement et le cadre de vie des habitants.
 - Aider des collectifs locaux à se constituer et leur fournir une aide juridique et technique dans leurs requêtes. Le Collectif CHUT+S créé sur Cluny pour le bruit du TGV est un exemple
 - Quantifier les niveaux de nuisances à l'aide d'appareils de mesure (ex : bruit, ondes,...)
- Quels sont nos interlocuteurs ?
 - L'agrément départemental obtenu depuis 2002 nous permet de participer à différentes commissions des instances publiques (Préfecture, Communauté de communes, Mairies (ex : PLU))
 - Nos interlocuteurs sont d'une part les particuliers ou les collectifs et d'autre part les élus et instances publiques.
- La composition Conseil d'Administration
 - Le Conseil d'administration de l'APVLC est aujourd'hui constitué de 9 membres par rapport aux dix prévus dans les statuts. Il y a donc de la place pour de nouveaux arrivants et nous lancerons à la fin de l'AG un appel à candidature pour l'élection des membres du Conseil d'Administration :
 - Yves DURAND Président, en charge du dossier TGV
 - Jorgen BOVING, Vice-Président en charge des énergies renouvelables
 - Henri BELOUZE, Trésorier en charge de la gestion et des Adhérents
 - Roger JANDET, en charge des Carrières
 - Alain VISEUX en charge du dossier RCEA
 - Martine LAFOND en charge de la téléphonie mobile
 - Denis LAFOND, en charge des questions juridiques
 - Jean Jacques TISSERAND en charge de la logistique
 - Jacques DOUMET, Président d'honneur

Rapport financier, Henri Belouze

Situation des comptes

Situation des comptes au 31.12.2017				24898.64 €
Recettes 2018				
Dons et cotisations	4600.00 €			
Subventions	180.00 €			
Produits financiers	46.90 €			
	4826.90 €	4826.90 €		
Dépenses 2018				
Frais de fonctionnement	331.82 €			
Assurance RC	242.55 €			
Frais de déplacement	184.40 €			
AG et conférences	514.48 €			
Achats divers	529.75 €			
	1803.00 €	1803.00 €		
	Resultat 2018	3023.90 €	3023.90 €	
Situation au 31.12.2018				27922.54 €
Situation des comptes à la banque au 31.12.2018				
CC 4422.66 + CSA 23499.88				27922.54 €

Budget prévisionnel 2019

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais de fonctionnement	1000.00€	Dons et cotisations	4200.00€
Assurance RC	270.00€	Subventions	200.00€
Frais de déplacement	1100.00€	Produits financiers	60.00€
Achats	2000.00€	Reprise sur provisions	3910.00€
Honoraires judiciaires	4000.00€		
Total Dépenses	8370.00€	Total Recettes	8370.00€

Le poste « honoraires » correspond à une aide juridique donnée par notre avocat en droit administratif et le poste achat à des appareils de mesures (sonomètres)

L'Assemblée Générale donne quitus à l'unanimité au Trésorier pour le rapport financier.

Rapport Moral du Président

- Depuis la dernière Assemblée Générale notre Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois.
- Nos principales actions ont porté sur :
 - Les travaux d'élargissement de la RCEA et les conséquences sur toutes formes de nuisances essentiellement le bruit. Les tronçons concernés sont ceux de Charnay/Prissé et entre Clermain et Charolles pour la DREAL, la jonction RCEA – A406 pour APRR. Pour être plus efficaces
 - Nous nous associons avec d'autres associations qui ont plus de connaissances «terrain », comme par exemple avec l'APVN pour les tronçons Brandon/Clermain et La Chapelle du Mont de France.
 - Nous favorisons la création de Collectifs
 - Nous sommes en contact avec la DREAL, APRR, DDT d'une part et avec les Maires des communes concernées d'autre part.
 - Le dossier bruit TGV avec la réalisation fin août 2018 de mesures acoustiques sur le site de Cluny. La relation avec d'autres associations sur les lignes LGV Paris / Rennes et Paris / Bordeaux..
 - Le suivi des dossiers sur l'Eolien en S&L à travers la CNDPS : Montmort
 - Le suivi du traitement des déchets : visite de l'usine de méthanisation de Chagny, projet méthanisation à Cluny.
 - Les nuisances bruit pour les riverains de l'A6 : aide pour la création d'un collectif à Sennecé les Mâcon
 - Des mesures de bruit et d'ondes électromagnétiques pour évaluer les gênes subies.
 - Des articles dans le JSL (RCEA, TGV) des vidéos sur FR3 Bourgogne (TGV)
- Afin de faire connaître nos activités et dossiers aux représentants de l'état et aux élus nous avons rencontré :
 - Le Secrétaire Général de la Préfecture Monsieur Jean Claude GENEY le 6 mars 2019
 - L'attaché parlementaire du député Benjamin DIRX le 13 mai 2019
- Vous pouvez suivre les sujets traités et l'avancement de nos travaux en allant sur notre site
apvlc.org
- Nous participons au CODERST en tant que suppléant, et nous sommes titulaires aux principales commissions de la CDNPS. En plus des commissions à la Préfecture nous participons à Mâconnais Beaujolais Agglomération et à son Conseil de Développement, et à d'autres instances publiques (communautés de communes, mairie (PLU))
- Nous avons inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale les thèmes qui nous ont mobilisés cette année et que vont développer mes collègues :
 - RCEA, nos mesures et nos échanges avec la DREAL
 - TGV, résultats des mesures 2018 et prochaines étapes avec la SNCF
 - Usine de Méthanisation de Cluny
 - Energies renouvelables : Les positions de l'APVLC

- Dossiers traités, comme toujours, en bonne relation et selon le cas :
 - o Avec les élus : Conseil Général, Députés, Sénateurs, Maires, les communautés de communes
 - o Avec l'Administration : Secrétariat Général de la préfecture, Coderst, CDNPS, IDC
 - o Avec les Associations : SauvCLUNY3G, UFC que choisir, APVN, Présence des Monts du Mâconnais, APERL
 - o Avec les Collectifs : CHUT+S ; RCEA-A406

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité ce rapport moral.

RCEA

Petit rappel

La route la plus meurtrière de France.

Un trafic quotidien important (15 000 véhicules ; les camions représentant 50% des véhicules.)

Les raisons à cela : ce parcours, traversant toute la France, est emprunté par les poids-lourds et par de nombreux automobilistes vacanciers, en raison de sa gratuité et son accessibilité (aucun feu tricolore, aucune agglomération traversée).

Pour fiabiliser cette route et la rendre moins dangereuse, elle doit passer à 2x2 voies dans son intégralité. Les travaux se font par tronçons et depuis quelques temps, nous constatons une certaine accélération.

Les actions de l'APVLC :

Notre Association a effectué :

1° en 2018/2019 des mesures sur le tronçon Prissé - Macon sud avant et après la mise en place de protections sonores. La diminution du bruit est factuelle. Il reste quelques points à résoudre. Ceux-ci seront évoqués au cours de notre prochaine rencontre avec la DREAL au mois de juillet.

2° cette année, en association avec APVN (que je remercie au passage), des mesures sur le tronçon Ste Cécile - Charolles pour repérer les points critiques que nous avons signalés à la direction de la DREAL, afin que soient envisagées des protections adaptées en vue de réduire les nuisances sur ces tronçons (travaux planifiés en 2022).

La grosse difficulté que nous rencontrons est d'anticiper l'évolution du trafic. Plus de véhicules et qui roulent plus vite engendreront forcément un accroissement du niveau sonore (estimé à 5 dB), et peut conduire à un dépassement des Normes Françaises actuelles pour les points qui sont déjà aujourd'hui limites « Border Line ». De plus, une éventuelle harmonisation entre les Normes Françaises et les recommandations Européennes pourrait amener une révision à la baisse des seuils actuels.

Notre relation avec la DREAL s'est concrétisée par 2 réunions avec chacun des responsables de secteur, ainsi qu'avec la responsable de la jonction RCEA – A406 chez APRR.

Nous avons été reçus aussi par notre député M. Dirx, ainsi que par les services concernés de la Préfecture, qui tous ont apprécié notre démarche et nous ont assuré de leur soutien.

En ce qui concerne l'avancement des travaux de la RCEA les engagements pris par la DREAL, semblent être tenus.

Nous invitons tous les riverains à se rapprocher de notre Association pour nous permettre de prendre en compte des problèmes éventuels.

TGV à Cluny

- Historique
 - La ligne démarre en 1981 avec un objectif de 40 trains. Aujourd'hui nous sommes à une moyenne de 240 par jour avec la perspective d'une augmentation d'au moins 33% soit 320 ! Ces chiffres sont corroborés par l'investissement signalisation visant à réduire à 3 minutes le temps entre 2 TGV et la modification de la gare Partdieu à Lyon qui prévoit une augmentation de son trafic voyageurs TGV de 60%.
 - Aucune protection phonique sur le site historique de Cluny alors que la LGV Paris/Lyon est la plus fréquentée d'Europe.
- Relations avec les associations « CRI » de la LGV Paris Rennes et Paris Bordeaux
 - Les riverains de ces 2 nouvelles LGV ont l'impression d'avoir été « bernés » lors de la construction des lignes. Ils se sont regroupés en associations et avec l'aide du cabinet d'avocat de Corine LEPAGE ils veulent obtenir des indemnités substantielles ou des protections phoniques. Relayée par les médias cette vague de contestation a été entendue.
 - La ministre des transports a réagi et propose :
 - 33 M€ d'investissements en protection phonique financés 50% par l'état et 50% par les collectivités locales. Ces 50% financés par les collectivités locales est inacceptable car il inflige aux communes riveraines la double peine : nuisances sonores et charges financières disproportionnées !
 - Les normes actuelles TGV ne prennent pas en compte l'émergence typique d'un train à grande vitesse. Là-dessus la ministre dit : « On ne peut accepter que ces lignes LGV, qui représentent un progrès pour les territoires, puissent se traduire par des nuisances insupportables pour certains de nos concitoyens. Chacun peut par ailleurs compter sur ma totale détermination à faire évoluer le cadre à l'avenir pour mieux prendre en compte ces pics de bruit »
- Nouvelles mesures de bruit effectuées fin août 2018
 - L'objectif est d'avoir des mesures fiables et non contestables qui permettront d'avoir le niveau de la gêne subie par les riverains.
 - Réalisées fin août sur 2 semaines elles nécessitent des compléments d'interprétation en cours de réalisation :

- Les différences liées à la météo ne sont pas représentatives (prise en compte de la 2^e semaine où les conditions étaient constantes à la différence de la première semaine)
- Les pics mesurés sont au moins au niveau de 2007 et pourtant Acouphen rend à ce jour des Laeq inférieurs à 2007.
- La caractérisation du bruit pour un passage dans un lieu donné n'a pas été correctement faite.
- Les résultats officiels de ces mesures, corrections et compléments faits, doivent être donnés dans les deux prochains mois. Nous demandons à la SNCF, en tenant compte des augmentations de trafic, de se positionner sur leurs propositions pour réduire le bruit sur le site de Cluny. Position demandée avant la fin de l'été.
- Création de l'association « CHUT+S » Cluny et ses Habitants Unis pour un TGV + Silencieux
 - Son Bureau est constitué de 7 personnes. Martine LAFOND en est la Présidente, Marianne HOLOWKA la Vice-Présidente, Henri BELOUZE le trésorier.
 - La pétition lancée en 2017 a reçu sur Cluny plus de 250 signatures représentant 600 personnes concernées.
 - L'association se propose de :
 - Intensifier la pression sur le terrain par les actions CHUT+S.
 - Faire passer nos messages par les médias régionaux (article récent dans le JSL) et nationaux.
 - Associer les riverains et les élus locaux à notre cause.
 - Participer avec les autres associations « bruit TGV » pour les actions en justice. On peut rappeler outre les nuisances, la perte de valeur de l'immobilier au niveau de 20 à 40% selon l'exposition de l'habitation.
 - S'il n'y a pas accord avec la SNCF nous nous lancerons dans une bataille médiatique et juridique.

Usine de Méthanisation de Cluny

Un projet de méthanisation semble se concrétiser sur la commune de Cluny.

Les objectifs de cette usine sont :

- Démontrer la viabilité technique et économique d'une petite installation afin d'essaimer ensuite ;
- Produire de l'électricité et sécher du bois avec l'énergie produite.
- Transformer les intrants en digestats pour fertiliser les sols

Porté par le SIRTOM de la vallée de la Grosne et notamment par son vice-président, Mr Dehouck, ce projet de méthanisation a déjà donné naissance à une SEM (société d'économie mixte) dans laquelle sont associées 2 collectivités (le SIRTOM de la vallée de la Grosne et la communauté de communes du Clunisois) et une entreprise privée (VBE : valorisation bois énergie) installée à Mâcon).

Cette SEM sera chargée de la gestion de la future usine.

Pour l'instant, rien n'est encore décidé sur le choix de l'entreprise qui va construire l'usine. Ce qui est sûr, c'est que la filière utilisée est par voie sèche ce qui génère beaucoup moins d'odeurs que par voie liquide. On sait également que la capacité de l'usine sera assez limitée : environ 3500 tonnes par an d'intrants utilisés soit au maximum 200 tonnes stockés sur le site.

Les intrants utilisés sont très majoritairement des fumiers bovins provenant de fermes environnantes, fumiers qui auront mûri avant d'être livrés à l'usine : cela signifie aussi moins d'odeurs ; il y a aussi des fumiers de cheval et des déchets de tonte.

L'emplacement de l'usine est déjà choisi : c'est le terrain « Lambert » situé à proximité de la déchetterie de Cluny : le terrain est coincé entre la ligne TGV et la route de Cluny à Mâcon.

Problèmes éventuels : odeurs générés par les intrants ainsi que la gêne occasionnée par le transport de ces intrants. Ce sont surtout les habitants au sud du pont de l'Étang qui seraient concernés.

L'APVLC a rencontré récemment Mr Dehouck et Mme Pégon, futurs administrateurs de la SEM qui se sont engagés à associer les riverains à la mise en place de l'usine. Ils ont aussi cherché à nous rassurer. En ce qui concerne les odeurs, le risque serait limité compte tenu du stock limité d'intrants sur le site. Les odeurs seraient générées seulement à l'occasion du chargement des caissons où il faut mélanger les différents intrants

Une discussion animée suit cet exposé, axée principalement autour des questions de rentabilité, de régularité des intrants au cours de l'année et de l'efficacité des digestats pour fertiliser les sols.

Energies Renouvelables

Nous considérons cinq sources d'énergie renouvelable :

Energie solaire (thermique, photovoltaïque)

Energie éolienne

Energie hydraulique.

Biomasse.

Energie géothermique

Si on en parle autant depuis quelques années, c'est évidemment à cause du réchauffement climatique attribué par certains scientifiques aux émissions de gaz à effet de serre.

Alors, par quel logique, nul ne le sait, en parlant d'énergie renouvelable, on a tout de suite pensé à la production d'électricité et donc aux éoliennes et panneaux photovoltaïques.

L'idée s'est installée que c'est une production qui n'entraîne pas d'émissions de gaz à effet de serre. C'est donc bon pour la planète.

Mais est-ce exact ? En fait, pas vraiment :

La production dépend du vent et du soleil. Sans vent et sans soleil, pas de production. Trop de vent, pas de production éolienne non plus. On arrête les machines pour éviter des avaries. C'est donc une production intermittente, non pilotable, et non stockable.

Alors, en l'absence de vent ou de soleil comment faire pour satisfaire la demande ? On fait appel à des centrales thermiques qui, elles, émettent des gaz à effet de serre.

Mais l'idée que c'est une production qui n'entraîne pas d'émissions de gaz à effet de serre s'est si bien installée que l'on continue gaiement :

La production des 7000 éoliennes actuelles est de l'ordre de 5 %. Le photovoltaïque de l'ordre de 2 %.

Il est prévu de multiplier par 3 le nombre d'éoliennes, et de poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques. Ce qui va nécessiter un appel accru aux centrales thermiques qui émettent de gaz à effet de serre !

Et de réduire de 75 à 50 % la part de la production nucléaire, qui n'émet pas de gaz à effet de serre !

En fait, la France a une chance inouïe car sa production d'électricité est décarbonée (pas de gaz à effet de serre) à plus de 90 %, grâce notamment au nucléaire et à l'énergie hydraulique.

Alors pourquoi cet acharnement à vouloir mettre des éoliennes et panneaux photovoltaïques partout, car contrairement à l'idée répandue, ce ne sont pas des sources « gratuites ». Il s'agit de projets subventionnés ; il faut financer les lignes haute tension d'interconnexion de même que les centrales à gaz et tout cela pèse de plus en plus lourdement sur nos factures d'électricité.

Question d'autant plus redoutable que les émissions de gaz à effet de serre proviennent en fait en majeure partie du chauffage et du transport routier.

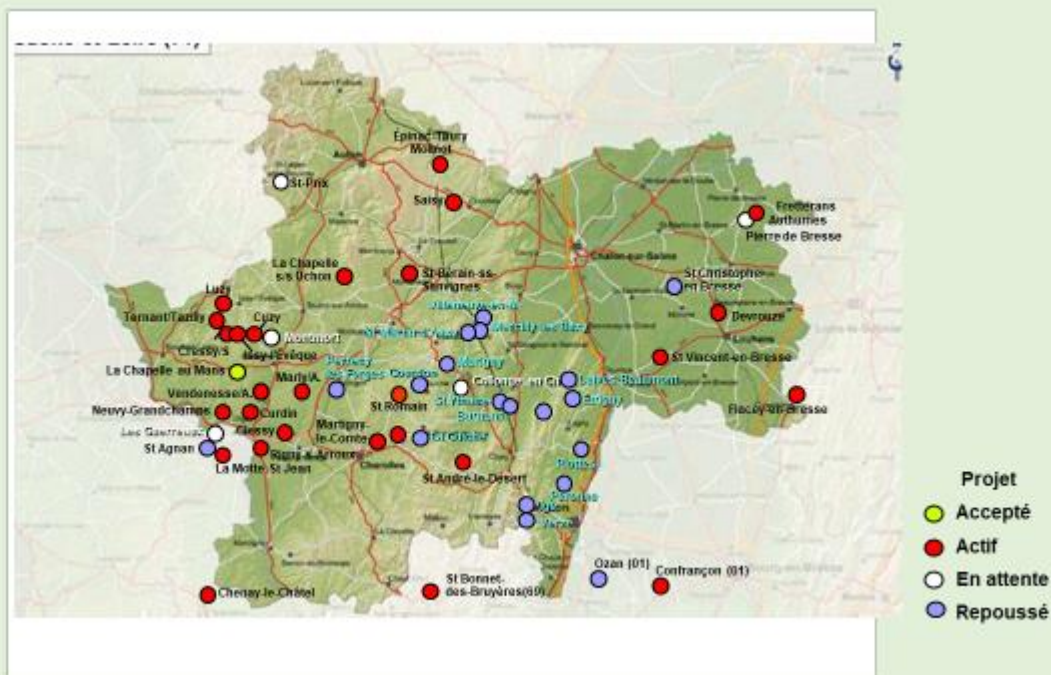
C'est donc par là qu'il aurait fallu commencer.

D'où l'idée un peu tardive de développer trottinettes et autres voitures électriques.

Mais une question se pose : En tablant sur un accroissement des sources intermittentes et une réduction du nucléaire pour assurer des besoins d'électricité de plus en plus importants, prend-t-on le bon chemin ?

Juste un aperçu de projets éoliens en Saône et Loire, toujours aussi peu venté mais très convoité !

Projets éoliens en Saône et Loire



Un mot pour finir sur le Photovoltaïque :

Production intermittente, mais pourquoi pas à certains endroits :

Grandes surfaces

Friches industrielles

Sur les bâtiments industriels ...

Mais il est impératif de préserver le patrimoine bâti et les terres cultivables.

Un intervenant juge cet exposé orienté car ne tenant pas suffisamment compte de la variabilité de la demande d'électricité que l'éolien pourrait fournir.

Il lui est répondu qu'il n'y a aucune corrélation entre la production éolienne et les besoins en électricité et qu'à ce jour il n'existe pas de stockage d'électricité en dehors des barrages hydrauliques de capacité limitée.

Plus généralement, un intervenant cite l'Allemagne et son recours au charbon comme un exemple à ne pas suivre.

Travaux en Commissions

Commissions Carrières

Il n'y a pas eu de commission carrière en 2018.

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

25 mai 2018

Projet de Montmort en Sud-Morvan. Quatre éoliennes de 2 MW.

Avis de la Commission : 4 voix favorables, 2 abstentions et 5 voix défavorables. Par arrêté préfectoral en date du 14 août 2018, le projet est refusé.

Le Promoteur a fait appel.

10 mai 2019

Diverses demandes de travaux de constructions et d'extension de bâtiment côté Vergisson.

Appel à Candidatures et renouvellement du Conseil d'administration

Les Statuts de l'APVLC prévoient un Conseil d'Administration de 10 membres.

Il y a donc de la place pour de nouveaux arrivants et nous lançons un appel à candidature.

Un candidat s'est manifesté et sa candidature sera examinée par le CA lors de sa prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assistance de sa participation et donne la parole à Monsieur Nguyen pour son exposé « Bruit et Santé ».

Le Président : Yves Durand

Le Vice-président : Jørgen Bøving

Le Trésorier : Henri Belouze

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Jacques Doumet

Henri Belouze

Jørgen Bøving

Yves Durand

Roger Jandet

Alain Viseux

Martine Lafond

Denis Lafond.

Jean-Jacques Tisserand
